



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Jeudi 13 décembre 2018 à 9h30
à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 13 décembre 2018 à 9h30** à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Monsieur René BOURRIGAUD, Région de Nozay Communauté

Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole

Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique

Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur François CHENEAU, CARENE

Pouvoirs :

M. Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique à Solène MICHENOT

M. Bernard PIEDVACHE, St Méen Montauban Communauté à David MOIZAN

M. Thierry RESTIF, La Roche aux Fées Communauté à Bretagne Porte de Loire Communauté

Assistaient également :

Monsieur Cyril LANOIRE, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Redon

Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole

Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine

Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, DGA de l'EPTB Vilaine

Madame Isabelle JEGOUSSE GARCIA, Responsable RH de l'EPTB Vilaine

Madame Catherine POTIER, Assistante accueil et Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante Milieux naturels-Politique de Bassin-Assemblées à l'EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Jeudi 13 décembre 2018 à 9h30
à l'Espace Pierre Estrillard à St Nicolas de Redon

2.3- RESSOURCES – Correction d'écriture d'ordre suite à la dissolution du Budget Annexe « concession DPF »

Le budget annexe « Concession » a porté les dépenses et recettes pour le compte de la région Bretagne depuis 1990 les travaux de remise en état et de gros entretien de la voie d'eau et plus largement du Domaine Public Fluvial (DPF) de la VILAINE, de l'écluse de MALON en amont de REDON jusqu'à l'estuaire.

La région ayant repris en gestion directe le DPF devenu sa propriété depuis le 1^{er} janvier 2014, et la quasi-totalité des recettes dues par celle-ci à l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) ayant été recouvrées, il a été procédé le 11 décembre 2015 à la dissolution de ce budget annexe.

Avant le changement de nomenclature comptable et permettre l'édition du compte de gestion 2018, il convient de partir sur des bases apurées en rétablissant l'équilibre des opérations sous mandat. Il doit être régularisé en recettes et dépenses car il ressort à ce jour qu'au regard des 10.085.165,80 € comptabilisés en dépenses concernant les opérations sous mandat, 4.950.296,52 € ont été imputés en recettes, la différence de 5.134.869,28 € ayant fait l'objet d'encaissements par l'IAV qui, en l'absence d'imputation en son temps au crédit du compte 45821, est venue abonder les résultats de l'établissement à même hauteur, et in fine les excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068).

Afin de permettre la production du compte de gestion 2018 de l'EPTB Vilaine, il est demandé l'approbation par délibération de l'écriture d'ordre non budgétaire permettant l'apurement des opérations sous mandat, soit débit 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et crédit 45821 (opérations sous mandat-recettes) pour un montant de 5.134.869,28 €, établissant le montant de l'excédent de fonctionnement à 28.706.470,04 €.

Il est donc proposé que le Comité Syndical d'autoriser la rectification de ces écritures d'ordre non budgétaire

Le Comité syndical autorise, à l'unanimité, la rectification de ces lignes d'écritures budgétaires du budget annexe « concession DPF » dissout.

Pour Extrait Conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT